



APPEL À PROPOSITION DES MICRO-PROJETS

Organisation : Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV)

Départements : L'ouest et Artibonite

Dépôt des offres : Dimanche 29 Septembre 2024 à 16h00.

1. - Contexte de l'Appel

Cet appel à proposition rentre dans le cadre de l'exécution du projet Konbit pou bon jan Demokrasì qui est un projet conçu pour Contribuer au développement et à la consolidation de la démocratie participative en Haïti. Améliorer l'inclusion et la transparence des processus électoraux au niveau national et, en particulier, dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite grâce à un engagement actif des médias, de la société civile et des partis politiques.

L'action est cofinancé par la Délégation de l' Union Européenne en Haïti et mise en œuvre sur la période de 36 mois entre 2021 et 2024 dans le cadre d'un partenariat stratégique et opérationnel entre le Groupe Médialternatif (**GM**), la Fondasyon Je Klere (**FJKL**) et le Consortium Comunità Impegno Servizio Volontariato (**CISV**) - ProgettoMondo (**PMM**).

Conscients que les prochaines élections posent des défis majeurs, en particulier relatifs à la capacité des acteurs clés du processus électoral à contribuer à la réalisation des élections inclusives et pacifiques sans violence, dont les résultats seraient acceptés par les candidat.e.s et qui aboutiraient à investir les élus d'un mandat légitime, les codemandeurs ont élaboré leur proposition sur la base d'une étude de faisabilité ouvert et participatif qui a permis de détecter les besoins prioritaires de la société civile pour renforcer la participation citoyenne aux processus électoraux.

En partant du constat que le niveau de participation de la population haïtienne au débat démocratique et aux processus électoraux demeure faible, malgré les initiatives déjà



réalisées et les intentions affichées à plusieurs reprises par les gouvernements qui se sont suivis à la guide du Pays, **la présente action vise à accompagner les différents acteurs de la vie démocratique à s'approprier pleinement des canaux à leur disposition et des multiples manières dont ils peuvent participer** : voter, s'intéresser aux enjeux, s'informer, contribuer financièrement à un parti, militer ou être actif au sein d'une formation politique ou auprès d'un candidat, participer à des débats publics, participer à des comités de citoyens, se joindre à des groupes de pression, participer comme candidat ou, éventuellement, comme élu.

La stratégie d'intervention a été, donc, élaborée afin de rendre plus inclusifs et transparents les processus électoraux en Haïti. Une élection menée avec intégrité peut être définie comme une élection reposant sur les principes démocratiques de suffrage universel et d'égalité politique tels qu'ils figurent dans les normes et accords internationaux, et menée de façon professionnelle, impartiale et transparente dans sa préparation et dans sa gestion, tout au long du cycle électoral. Une participation citoyenne au processus est centrale afin de garantir cette intégrité et l'action prévoit de la soutenir en agissant sur (a) *l'inclusion (des femmes et des jeunes) dans les partis politiques*, (b) *la participation active des citoyens et des OSC à la veille et au monitoring des processus électoraux* et (c) *la promotion du rôle de veille des médias indépendants*.

2 . - Documents à soumettre

Le formulaire de demande, le calendrier prévisionnel et le tableau de budget en annexe, rempli sur format digital : 1 Copie digitale au courriel électronique haiti.cisvpmm@gmail.com et 1 dossier en papier. Les demandes sont complétées en créole ou en français. Il est possible de rajouter des lignes dans le dossier, mais l'ensemble ne doit pas dépasser 25 pages ;

Le demandeur ajoutera au dossier de demande les annexes suivantes :

- Copie des statuts de l'organisation ;
- Copie de la fiche d'inscription à une instance publique concernée (Ministère des Affaires sociales et du Travail, Mairie);
- Relevé d'identité bancaire (banque commerciale ou coopérative reconnue) ou financière de l'organisation - compte courant en Gourde ou en Dollar ;



- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
- Copie de la matricule fiscale (NIF) à jour ;
- Copie de la patente à jour ;
- Lettre de partenariat pour chaque codemandeur (dans le cas d'un consortium) ;
- Lettre de couverture.

3 - Étapes à suivre

- Date limite de soumission des dossiers : **Dimanche 29 Septembre 2024 à 16h00.**
- Analyse des dossiers soumis par le comité d'évaluation : **Lundi 30 Septembre 2024**
- Restitution et publication des résultats : **Mercredi 2 Octobre 2024**
- Séance de recadrage : **Vendredi 04 octobre 2024**
- Signature des accords de financement : **Lundi 07 Octobre 2024**
- Exécution des micro-projets : **du 07 octobre au 07 Décembre 2024**

4 - Où envoyer les demandes?

La soumission d'une demande par un porteur éligible se fait sur présentation des documents requis et dans le délai prévu au bureau de CISV/PMM sis à l'adresse suivante : **29, impasse Pétion, Puits Blain4, Pétion ville pour le Département de l'Ouest et # 1, Ruelle Penpen, Gatereau, Gonaïves pour le département de l'Artibonite.**

Pétion Ville, le 24 Septembre 2024